

Section XV

MÉTAUX COMMUNS ET OUVRAGES EN CES MÉTAUX

Notes.

1. La présente Section ne comprend pas :
 - a) les couleurs et encres préparées à base de poudres ou paillettes métalliques, ainsi que les feuilles à marquer au fer (n^{os} 32.07 à 32.10, 32.12, 32.13 ou 32.15);
 - b) le ferrocérium et autres alliages pyrophoriques (n^o 36.06);
 - c) les coiffures métalliques, et leurs parties métalliques, des n^{os} 65.06 ou 65.07;
 - d) les montures de parapluies et autres articles du n^o 66.03;
 - e) les produits du Chapitre 71 (alliages de métaux précieux, métaux communs plaqués ou doublés de métaux précieux, bijouterie de fantaisie, par exemple);
 - f) les articles de la Section XVI (machines et appareils; matériel électrique);
 - g) les voies ferrées assemblées (n^o 86.08) et autres articles de la Section XVII (véhicules, bateaux, véhicules aériens);
 - h) les instruments et appareils de la Section XVIII, y compris les ressorts d'horlogerie;
 - ij) les plombs de chasse (n^o 93.06) et autres articles de la Section XIX (armes et munitions);
 - k) les articles du Chapitre 94 (meubles, sommiers, appareils d'éclairage, enseignes lumineuses, constructions préfabriquées, par exemple);
 - l) les articles du Chapitre 95 (jouets, jeux, engins sportifs, par exemple);
 - m) les tamis à main, les boutons, les porte-plume, porte-mine, plumes et autres articles du Chapitre 96 (ouvrages divers);
 - n) les articles du Chapitre 97 (objets d'art, par exemple).
2. Dans la Nomenclature, on entend par *parties et fournitures d'emploi général* :
 - a) les articles des n^{os} 73.07, 73.12, 73.15, 73.17 ou 73.18, ainsi que les articles similaires en autres métaux communs;
 - b) les ressorts et lames de ressorts en métaux communs, autres que les ressorts d'horlogerie (n^o 91.14);
 - c) les articles des n^{os} 83.01, 83.02, 83.08, 83.10 ainsi que les cadres et la miroiterie en métaux communs du n^o 83.06.

Dans les Chapitres 73 à 76 et 78 à 82 (à l'exception du n^o 73.15), les mentions relatives aux parties ne couvrent pas les parties et fournitures d'emploi général au sens ci-dessus.

Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent et de la Note 1 du Chapitre 83, les ouvrages des Chapitres 82 ou 83 sont exclus des Chapitres 72 à 76 et 78 à 81.
3. Dans la Nomenclature, on entend par *métaux communs* : la fonte, le fer et l'acier, le cuivre, le nickel, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'étain, le tungstène (wolfram), le molybdène, le tantale, le magnésium, le cobalt, le bismuth, le cadmium, le titane, le zirconium, l'antimoine, le manganèse, le béryllium, le chrome, le germanium, le vanadium, le gallium, le hafnium (celtium), l'indium, le niobium (columbium), le rhénium et le thallium.
4. Dans la Nomenclature, le terme *cermets* s'entend d'un produit contenant une combinaison hétérogène microscopique d'un composant métallique et d'un composant céramique. Ce terme couvre également les métaux durs (carbures métalliques frittés) qui sont des carbures métalliques frittés avec du métal.

5. Règle des alliages (autres que les ferro-alliages et les alliages mères définis dans les Chapitres 72 et 74) :
- a) les alliages de métaux communs sont classés avec le métal qui prédomine en poids sur chacun des autres constituants;
 - b) les alliages de métaux communs de la présente Section et d'éléments ne relevant pas de cette Section sont classés comme alliages de métaux communs de la présente Section lorsque le poids total de ces métaux est égal ou supérieur à celui des autres éléments;
 - c) les mélanges frittés de poudres métalliques, les mélanges hétérogènes intimes obtenus par fusion (autres que les cermets) et les composés intermétalliques suivent le régime des alliages.
6. Sauf dispositions contraires, toute référence à un métal commun dans la Nomenclature s'entend également des alliages classés avec ce métal par application de la Note 5.

7. Règle des articles composites :

Sauf dispositions contraires résultant du libellé des positions, les ouvrages en métaux communs ou considérés comme tels, qui comprennent deux ou plusieurs métaux communs, sont classés avec l'ouvrage correspondant du métal prédominant en poids sur chacun des autres métaux.

Pour l'application de cette règle, on considère :

- a) la fonte, le fer et l'acier comme constituant un seul métal;
 - b) les alliages comme constitués, pour la totalité de leur poids, par le métal dont ils suivent le régime par application de la Note 5;
 - c) un cermet du n° 81.13 comme constituant un seul métal commun.
8. Dans la présente Section, on entend par :

a) **Déchets et débris**

Les déchets et débris métalliques provenant de la fabrication ou de l'usinage des métaux et les ouvrages en métaux définitivement inutilisables en tant que tels par suite de bris, découpage, usure ou autres motifs.

b) **Poudres**

Les produits qui passent à travers un tamis d'une ouverture de maille de 1 mm dans une proportion égale ou supérieure à 90 % en poids.

Note supplémentaire.

1. Sauf dispositions contraires, toute référence à « diameter », lorsqu'il s'agit de tubes et tuyaux, se rapporte au diamètre intérieur réel.

Chapitre 74

CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE

Note.

1. Dans ce Chapitre, on entend par :

a) **Cuivre affiné**

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 99,85 % en poids; ou

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 97,5 % en poids, pour autant que la teneur d'aucun autre élément n'excède les limites indiquées dans le tableau ci-après :

TABLEAU -- Autres éléments

Élément	Teneur limite % en poids
Ag Argent	0,25
As Arsenic	0,5
Cd Cadmium	1,3
Cr Chrome	1,4
Mg Magnésium	0,8
Pb Plomb	1,5
S Soufre	0,7
Sn Étain	0,8
Te Tellure	0,8
Zn Zinc	1
Zr Zirconium	0,3
Autres éléments*, chacun	0,3

* Autres éléments, par exemple, Al, Be, Co, Fe, Mn, Ni, Si.

b) **Alliages de cuivre**

les matières métalliques autres que le cuivre non affiné dans lesquelles le cuivre prédomine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que :

- 1) la teneur en poids d'au moins un de ces autres éléments excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus; ou
- 2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 2,5 %.

c) **Alliages mères de cuivre**

les compositions renfermant du cuivre dans une proportion excédant 10 % en poids et d'autres éléments, ne se prêtant pas à la déformation plastique et utilisées soit comme produits d'apport dans la préparation d'autres alliages, soit comme désoxydants, désulfurants ou à des usages similaires dans la métallurgie des métaux non ferreux. Toutefois, les combinaisons de phosphore et de cuivre (phosphures de cuivre) contenant plus de 15 % en poids de phosphore relèvent du n° 28.48.

d) **Barres**

les produits laminés, filés, étirés ou forgés, non enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « cercles aplatis » et les « rectangles modifiés », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « rectangulaire modifiée ») excède le dixième de la largeur. On considère également comme tels les produits de mêmes formes et dimensions, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Sont toutefois à considérer comme cuivre sous forme brute du n° 74.03, les barres à fil et les billettes qui ont été appointées ou autrement ouvrées à leurs extrémités, pour faciliter simplement leur introduction dans les machines destinées à les transformer en fil machine ou en tubes, par exemple.

e) Profilés

les produits laminés, filés, étirés, forgés ou obtenus par formage ou pliage, enroulés ou non, d'une section transversale constante sur toute leur longueur, qui ne correspondent pas à l'une quelconque des définitions des barres, fils, tôles, bandes, feuilles, tubes ou tuyaux. On considère également comme tels les produits de mêmes formes, obtenus par moulage, coulage ou frittage, lorsqu'ils ont reçu postérieurement à leur obtention une ouvraison supérieure à un ébarbage grossier, pourvu que cette ouvraison n'ait pas pour effet de conférer à ces produits le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

f) Fils

les produits laminés, filés, étirés ou tréfilés, enroulés, dont la section transversale pleine et constante sur toute leur longueur est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier (y compris les « cercles aplatis » et les « rectangles modifiés », dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles). Les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire ou polygonale peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur. L'épaisseur des produits de section transversale rectangulaire (y compris les produits de section « rectangulaire modifiée ») excède le dixième de la largeur.

g) Tôles, bandes et feuilles

les produits plats (autres que les produits sous forme brute du n° 74.03), enroulés ou non, de section transversale pleine rectangulaire même avec angles arrondis (y compris les « rectangles modifiés » dont deux côtés opposés sont en forme d'arc de cercle convexe, les deux autres étant rectilignes, égaux et parallèles) à épaisseur constante, présentés :

- sous forme carrée ou rectangulaire, dont l'épaisseur n'excède pas le dixième de la largeur,
- sous forme autre que carrée ou rectangulaire, de n'importe quelle dimension, pourvu qu'ils n'aient pas le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

Restent notamment comprises dans les n°s 74.09 et 74.10 les tôles, bandes et feuilles présentant des motifs (cannelures, stries, gaufrages, larmes, boutons, rhombes, par exemple) ainsi que celles perforées, ondulées, polies ou revêtues, pourvu que ces ouvraisons n'aient pas pour effet de conférer aux produits de l'espèce le caractère d'articles ou d'ouvrages repris ailleurs.

h) Tubes et tuyaux

les produits creux, enroulés ou non, dont la section transversale, qui est constante sur toute leur longueur et ne présente qu'un seul creux fermé, est en forme de cercle, d'ovale, de carré, de rectangle, de triangle équilatéral ou de polygone convexe régulier, et dont les parois ont une épaisseur constante. On considère également comme tubes et tuyaux les produits de section transversale carrée, rectangulaire, triangulaire équilatérale ou polygonale convexe régulière, qui peuvent présenter des angles arrondis sur toute leur longueur, pour autant que les sections transversales intérieure et extérieure aient la même forme, la même disposition et le même centre. Les tubes et tuyaux ayant les sections transversales citées ci-dessus peuvent être polis, revêtus, cintrés, filetés, taraudés, percés, rétrécis, évasés, coniques ou munis de brides, de collerettes ou de bagues.

Note de sous-positions.

1. Dans ce Chapitre, on entend par :

a) Alliages à base de cuivre-zinc (laiton)

tout alliage de cuivre et de zinc, avec ou sans autres éléments. Lorsque d'autres éléments sont présents :

- le zinc prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments;
- la teneur éventuelle en nickel est inférieure en poids à 5 % (voir alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort));
- la teneur éventuelle en étain est inférieure en poids à 3 % (voir alliages à base de cuivre-étain (bronze)).

b) Alliages à base de cuivre-étain (bronze)

tout alliage de cuivre et d'étain, avec ou sans autres éléments. Lorsque d'autres éléments sont présents, l'étain prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments. Toutefois, lorsque la teneur en étain est au moins de 3 % en poids, la teneur en zinc peut prédominer mais doit être inférieure à 10 % en poids.

c) Alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)

tout alliage de cuivre, de nickel et de zinc, avec ou sans autres éléments. La teneur en nickel est égale ou supérieure en poids à 5 % (voir alliages à base de cuivre-zinc (laiton)).

d) Alliages à base de cuivre-nickel

tout alliage de cuivre et de nickel, avec ou sans autres éléments mais, en tout état de cause, ne contenant pas plus de 1 % en poids de zinc. Lorsque d'autres éléments sont présents, le nickel prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments.

Note supplémentaire.

1. Dans le présent Chapitre, l'expression «non ouvré», lorsqu'elle se rapporte aux barres et profilés, signifie les produits n'ayant pas reçu une ouvraison ultérieure à leur obtention (non usinés, ni perforés, ni percés, ni tordus, ni gaufrés par exemple).

Note statistique. (N.B. Cette note ne fait pas partie de la législation du Tarif des douanes.)

1. Au sens de la sous-position n° 7401.00, l'unité de mesure (kilogramme) se rapporte à la teneur en cuivre de la matte et doit être la quantité de l'analyse sans relais.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7401.00.00		Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre).		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Mattes de cuivre</i>	KGM		
	20	---- <i>-Cuivre de ciment (précipité de cuivre)</i>	KGM		
7402.00.00		Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique.		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Cuivre noir et cuivre blister</i>	KGM		
	20	---- <i>-Anodes pour affinage électrolytique</i>	KGM		
74.03		Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute.			
		-Cuivre affiné :			
7403.11.00	00	--Cathodes et sections de cathodes	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7403.12.00	00	--Barres à fil (wire-bars)	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7403.13.00		--Billetes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Sans oxygène (n^{OS} 101 et 102)</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
7403.19.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----<i>-Lingots, barres et plaques :</i>			
	11	---- <i>-Lingots, affiné au feu</i>	KGM		
	12	---- <i>-Lingots, sauf affiné au feu</i>	KGM		
	13	---- <i>-Barres et plaques</i>	KGM		
	20	---- <i>-Grenailles rondes</i>	KGM		
		----<i>-Agglomérés :</i>			
	31	---- <i>-Sans oxygène (n^{OS} 101 et 102)</i>	KGM		
	39	---- <i>-Autres</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		
		-Alliages de cuivre :			
7403.21.00		--À base de cuivre-zinc (laiton)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- <i>-Lingots</i>	KGM		
	20	---- <i>-Billetes</i>	KGM		
	30	---- <i>-Barres et plaques</i>	KGM		
	40	---- <i>-Grenailles rondes</i>	KGM		
	90	---- <i>-Autres</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7403.22.00		- -À base de cuivre-étain (bronze)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Lingots.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7403.29.00		- -Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----Alliages de cuivre au béryllium :			
	11	----Lingots.....	KGM		
	12	----Autres.....	KGM		
	20	----Alliages de phosphures de cuivre.....	KGM		
	30	----À base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort).....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7404.00		Déchets et débris de cuivre.			
7404.00.10	00	--Anodes usées, non alliées; Dont le contenu en cuivre est inférieur à 94 % en poids, non allié	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7404.00.20		--À base de cuivre-zinc (laiton) dont le contenu en cuivre est inférieur à 94 % en poids		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----Contenant plus de 0,3 % de plomb.....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
		---Autres :			
7404.00.91		---Dont le contenu en cuivre est inférieur à 94 % en poids		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----À base de cuivre-étain (bronze).....	KGM		
	90	----Autres.....	KGM		
7404.00.99		---Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	----À base de cuivre-étain (bronze).....	KGM		
		----À base de cuivre-zinc (laiton) :			
	21	----Contenant plus de 0,3 % de plomb.....	KGM		
	29	----Autres.....	KGM		
		----Autres :			
	91	----Non alliées.....	KGM		
	99	----Autres.....	KGM		
7405.00.00	00	Alliages mères de cuivre.	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
74.06		Poudres et paillettes de cuivre.			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7406.10.00		-Poudres à structure non lamellaire		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Non allié :			
11		----- -Par déposition électrolytique	KGM		
19		----- -Autres	KGM		
		---- -En alliages :			
21		----- -À base de cuivre-zinc (laiton)	KGM		
22		----- -À base de cuivre-étain (bronze)	KGM		
29		----- -Autres	KGM		
7406.20.00		-Poudres à structure lamellaire; paillettes		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Non allié :			
11		----- -Poudres	KGM		
12		----- -Paillettes	KGM		
		---- -En alliages :			
21		----- -Poudres à base de cuivre-zinc (laiton)	KGM		
22		----- -Paillettes à base de cuivre-étain (bronze)	KGM		
29		----- -Autres	KGM		
74.07		Barres et profilés en cuivre.			
7407.10		-En cuivre affiné			
		-- -Profilés creux :			
7407.10.11	00	--- -Non ouvrés	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7407.10.12	00	--- -Ouvrés	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		--- -Autres :			
7407.10.21		--- -Barres dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm; Profilés solides		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
10		----- -Barres, non ouvrées	KGM		
20		----- -Profilés solides, non ouvrés	KGM		
30		----- -Barres ou profilés solides, ouvrés	KGM		
7407.10.29	00	--- -Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-En alliages de cuivre :			
7407.21		-- -À base de cuivre-zinc (laiton)			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7407.21.10	00	-- -Barres devant servir à la fabrication d'électrodes de soudure, d'extrémités de soudure, d'adaptateurs d'électrode, d'emmanchements de pointe d'électrode, de porte-électrodes, de molettes de soudure ou de pistolets à souder	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-- -Profils creux :			
7407.21.21	00	--- -Non ouvrés	KGM	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7407.21.22	00	--- -Ouvrés	KGM	2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7407.21.90		-- -Autres		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Barres dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non ouvrées.....	KGM		
	20	---- -Barres dont la coupe transversale excède 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non ouvrées.....	KGM		
	30	---- -Profils solides, non ouvrés.....	KGM		
	40	---- -Barres ou profils solides, ouvrés.....	KGM		
7407.29		-- -Autres			
		-- -À base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillachort) :			
7407.29.21		--- -Barres, en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm; Profils solides; Profils creux, non ouvrés		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Barres, non ouvrées.....	KGM		
	20	---- -Profils solides, non ouvrés.....	KGM		
	30	---- -Barres ou profils solides, ouvrés.....	KGM		
	40	---- -Profils creux, non ouvrés.....	KGM		
7407.29.29		--- -Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Barres dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non ouvrées.....	KGM		
	20	---- -Barres, en alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillachort), dont la coupe transversale excède 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non ouvrées.....	KGM		
	30	---- -Barres, ouvrées.....	KGM		
	40	---- -Profils creux, ouvrés.....	KGM		
7407.29.90		-- -Autres		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Barres dont la coupe transversale n'excède pas 12,7 mm dans sa plus grande dimension.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		---- -Barres dont la coupe transversale excède 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non ouvrées :			
		21 ---- -En alliages de phosphures de cuivre ou de bronze	KGM		
		22 ---- -En alliages de cuivre au béryllium.....	KGM		
		23 ---- -En autres alliages.....	KGM		
		---- -Profils solides, non ouvrés :			
		31 ---- -En alliages de phosphures de cuivre ou de bronze	KGM		
		32 ---- -En alliages de cuivre au béryllium.....	KGM		
		33 ---- -En autres alliages.....	KGM		
		40 ---- -Barres ou profils solides, ouvrées	KGM		
		---- -Profils creux :			
		51 ---- -Non ouvrées.....	KGM		
		52 ---- -Ouvrées.....	KGM		
74.08		Fils de cuivre.			
		-En cuivre affiné :			
7408.11		--Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm			
		-- -N'excédant pas 9,5 mm :			
7408.11.11	00	--- -Non revêtus ou recouverts	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.11.12	00	--- -Revêtus ou recouverts	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.11.20		-- -Excédant 9,5 mm mais n'excédant pas 12,7 mm		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Non revêtus ou recouverts	KGM		
		20 ---- -Revêtus ou recouverts.....	KGM		
		-- -Excédant 12,7 mm :			
7408.11.31	00	--- -Non revêtus ou recouverts	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.11.32	00	--- -Revêtus ou recouverts	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.19.00		--Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ---- -Non revêtus ou recouverts	KGM		
		20 ---- -Revêtus ou recouverts.....	KGM		
		-En alliages de cuivre :			
7408.21		--À base de cuivre-zinc (laiton)			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7408.21.10 00	--	Devant servir à la fabrication d'électrodes de soudure, d'extrémités de soudure, d'adaptateurs d'électrode, d'emmanchements de pointe d'électrode, de porte-électrodes, de molettes de soudure ou de pistolets à souder	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.21.20 00	--	Autres, dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, non revêtus ou recouverts	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.21.90	--	Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----Dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 12,7 mm :</i>			
11	----	<i>Non revêtus ou recouverts</i>	KGM		
12	----	<i>Revêtus ou recouverts</i>	KGM		
20	----	<i>Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, revêtus ou recouverts</i>	KGM		
7408.22		-- À base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillachort)			
7408.22.10 00	--	Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, en alliages à base de cuivre-nickel (cupro-nickel), non revêtus ou recouverts	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.22.90	--	Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----Dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 12,7 mm :</i>			
11	----	<i>Non revêtus ou recouverts</i>	KGM		
12	----	<i>Revêtus ou recouverts</i>	KGM		
		<i>-----Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, en alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillachort) :</i>			
21	----	<i>Non revêtus ou recouverts</i>	KGM		
22	----	<i>Revêtus ou recouverts</i>	KGM		
30	----	<i>Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, en alliages à base de cuivre-nickel (cupro-nickel), revêtus ou recouverts</i>	KGM		
7408.29		--Autres			
7408.29.10 00	--	Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm dans sa plus grande dimension, non revêtus ou recouverts	KGM	2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7408.29.90	--	Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		<i>-----Dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 12,7 mm :</i>			
11	----	<i>Non revêtus ou recouverts</i>	KGM		
12	----	<i>Revêtus ou recouverts</i>	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		20 - - - - -Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 12,7 mm, revêtus ou recouverts.....	KGM		
74.09		Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm.			
		-En cuivre affiné :			
7409.11.00		--Enroulées		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -D'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 - - - - -D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 - - - - -D'une largeur excédant 508 mm	KGM		
		20 - - - - -D'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées	KGM		
		30 - - - - -Ouvrées.....	KGM		
7409.19.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -D'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 - - - - -D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 - - - - -D'une largeur excédant 508 mm	KGM		
		20 - - - - -D'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées	KGM		
		30 - - - - -Ouvrées.....	KGM		
		-En alliages à base de cuivre-zinc (laiton) :			
7409.21.00		--Enroulées		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -D'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 - - - - -D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 - - - - -D'une largeur excédant 508 mm	KGM		
		20 - - - - -D'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées	KGM		
		30 - - - - -Ouvrées.....	KGM		
7409.29.00		--Autres		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -D'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 - - - - -D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 - - - - -D'une largeur excédant 508 mm	KGM		
		20 - - - - -D'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées	KGM		
		30 - - - - -Ouvrées.....	KGM		
		-En alliages à base de cuivre-étain (bronze) :			
7409.31.00		--Enroulées		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		- - - - -D'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		11 -----D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 -----D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
		20 -----D'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées.....	KGM		
		30 -----Ouvrées.....	KGM		
7409.39.00	--Autres			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----D'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 -----D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 -----D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
		20 -----D'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées.....	KGM		
		30 -----Ouvrées.....	KGM		
7409.40.00	-En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel- zinc (mailechort)			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), d'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 -----D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 -----D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
		20 -----Alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel), d'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées.....	KGM		
		-----Alliages à base de cuivre-nickel-zinc (mailechort), d'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		31 -----D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		32 -----D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
		40 -----Alliages à base de cuivre-nickel-zinc (mailechort), d'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées.....	KGM		
		50 -----Ouvrées.....	KGM		
7409.90.00	-En autres alliages de cuivre			En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-----Alliages de cuivre au béryllium d'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		11 -----D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		12 -----D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
		20 -----Alliages de cuivre au béryllium d'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées.....	KGM		
		-----Autres alliages, d'une épaisseur excédant 0,15 mm mais n'excédant pas 4,75 mm, non ouvrées :			
		31 -----D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
		32 -----D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
		40 -----Autres alliages, d'une épaisseur excédant 4,75 mm, non ouvrées.....	KGM		
		50 -----Ouvrées.....	KGM		
74.10		Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris).			
		-Sans support :			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7410.11.00		- -En cuivre affiné		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -D'une épaisseur n'excédant pas 0,025 mm, non ouvrées.....	KGM		
		---- -D'une épaisseur excédant 0,025 mm mais n'excédant pas 0,15 mm, non ouvrées :			
	21	---- -D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
	22	---- -D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
	30	---- -Ouvrées.....	KGM		
7410.12.00		- -En alliages de cuivre		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -D'une épaisseur n'excédant pas 0,025 mm, non ouvrées.....	KGM		
		---- -D'une épaisseur excédant 0,025 mm mais n'excédant pas 0,15 mm, non ouvrées :			
	21	---- -D'une largeur n'excédant pas 508 mm.....	KGM		
	22	---- -D'une largeur excédant 508 mm.....	KGM		
	30	---- -Ouvrées.....	KGM		
		-Sur support :			
7410.21.00		- -En cuivre affiné		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Non ouvrées.....	KGM		
		---- -Ouvrées :			
	21	---- -Stratifiés plaqués de cuivre.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
7410.22.00		- -En alliages de cuivre		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Non ouvrées.....	KGM		
	20	---- -Ouvrées.....	KGM		
74.11		 Tubes et tuyaux en cuivre.			
7411.10.00		- -En cuivre affiné		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Pour plomberie, non ouvrés :			
	11	---- -D'un diamètre extérieur n'excédant pas 105 mm.....	KGM		
	12	---- -D'un diamètre extérieur excédant 105 mm.....	KGM		
	20	---- -Pour réfrigération ou climatisation, non ouvrés.....	KGM		
		---- -Autres, non ouvrés :			
	31	---- -Industriel ou commercial.....	KGM		
	39	---- -Autres.....	KGM		
	40	---- -Ouvrés.....	KGM		
		-En alliages de cuivre :			
7411.21.00		- -À base de cuivre-zinc (laiton)		2 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour plomberie, non ouvrés.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
	20	---- -Pour condensateur ou échangeur de chaleur, non ouvrés.....	KGM		
		---- -Autres, non ouvrés :			
	31	---- -Industriel ou commercial	KGM		
	39	---- -Autres.....	KGM		
	40	---- -Ouvrés.....	KGM		
7411.22.00		--À base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mailechort)		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pour condensateur ou échangeur de chaleur, non ouvrés.....	KGM		
		---- -Autres, non ouvrés :			
	21	---- -Industriel ou commercial	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
	30	---- -Ouvrés.....	KGM		
7411.29.00		--Autres		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Non ouvrés :			
	11	---- -Industriel ou commercial	KGM		
	12	---- -Pour condensateur ou échangeur de chaleur.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
		---- -Ouvrés :			
	21	---- -En alliages de cuivre-étain (bronze) moulés par la force centrifuge non autrement ouvrés que tournés et percés en long, et devant servir à la fabrication de cylindres pour machines à fabriquer le papier.....	KGM		
	29	---- -Autres.....	KGM		
74.12		Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre.			
7412.10.00		-En cuivre affiné		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Type à pression :			
	11	---- -Travaillé.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
	20	---- -Type à écoulement.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
7412.20.00		-En alliages de cuivre		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Type à pression :			
	11	---- -Forgé.....	KGM		
	12	---- -Coulé.....	KGM		
	19	---- -Autres.....	KGM		
	20	---- -Type à écoulement.....	KGM		
	90	---- -Autres.....	KGM		
7413.00.00		Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité.		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		---- -Sans accessoires :			
	11	---- -Câbles, non alliés.....	KGM		
	12	---- -Câbles, alliés.....	KGM		

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
		13 ----- <i>-Torons</i>	KGM		
		19 ----- <i>-Autres</i>	KGM		
		----- <i>-Avec accessoires :</i>			
		21 ----- <i>-Câbles, non alliés</i>	KGM		
		22 ----- <i>-Câbles, alliés</i>	KGM		
		23 ----- <i>-Torons, tresses et articles similaires</i>	KGM		
74.15		Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre.			
7415.10.00		-Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires		2,5 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ----- <i>-Clous</i>	KGM		
		20 ----- <i>-Pointes</i>	KGM		
		90 ----- <i>-Autres</i>	KGM		
		-Autres articles, non filetés :			
7415.21.00 00		-Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7415.29.00		--Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		10 ----- <i>-Rivets</i>	KGM		
		90 ----- <i>-Autres</i>	KGM		
		-Autres articles, filetés :			
7415.33		--Vis; boulons et écrous			
7415.33.10 00		--Raccords filetés devant servir à la fabrication de monocycles, de bicyclettes, ou de tricycles, ou des roues de ces derniers	KGM	En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7415.33.90		---Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		----- <i>-Vis :</i>			
		11 ----- <i>-À bois</i>	KGM		
		19 ----- <i>-Autres</i>	KGM		
		20 ----- <i>-Boulons</i>	KGM		
		30 ----- <i>-Écrous</i>	KGM		
7415.39.00 00		--Autres	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
74.18		Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre.			
		-Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues :			
7418.11.00	00	-Eponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
7418.19.00		--Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Ustensiles de cuisine.....	-		
	20	---- -Articles de table.....	-		
	90	---- -Autres.....	-		
7418.20.00	00	-Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	-	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
74.19		Autres ouvrages en cuivre.			
7419.10.00	00	-Chaînes, chaînettes et leurs parties	KGM	3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
		-Autres :			
7419.91		--Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés			
7419.91.10		-- -Anodes utilisées en galvanoplastie		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Non alliées.....	KGM		
	20	---- -Alliées.....	KGM		
7419.91.90		-- -Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Pièces moulées, non alliées.....	KGM		
	20	---- -Articles de plomberie en cuivre-zinc (laiton) fondu, non précisés ou inclus ailleurs.....	KGM		
	30	---- -Autres pièces coulées, alliées.....	KGM		
		---- -Pièces forgées :			
	41	---- -Non alliés.....	KGM		
	42	---- -Alliés.....	KGM		
	50	---- -Pièces moulées et estampées.....	KGM		
7419.99		-- -Autres			

TARIF DES DOUANES - ANNEXE

Numéro tarifaire	SS	Dénomination des marchandises	Unité de mes.	Tarif de la N.P.F.	Tarif de préférence applicable
7419.99.10		-- -Anodes utilisées en galvanoplastie		En fr.	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Non alliées.....	KGM		
	20	---- -Alliées.....	KGM		
7419.99.20	00	-- -Cercueils ou bières	NMB	9,5 %	TPAC, TPMD, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr. TPG : 5 %
7419.99.90		-- -Autres		3 %	TPAC, TPMD, TPG, TÉU, TM, TMÉU, TACI, TC, TCR : En fr.
	10	---- -Ouvrages façonnés pour le bâtiment	KGM		
	20	---- -Quincaillerie de poteaux de lignes télégraphiques, y compris les tiges de mise à la terre.....	KGM		
	30	---- -Contenants des types généralement transportés par une personne, dans ses pochesde vêtement ou dans son sac à main.....	DZN		
	40	---- -Articles de plomberie en cuivre-zinc (laiton) fondu non précisés ou inclus ailleurs.....	KGM		
	90	---- -Autres	KGM		